



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents(s)
49	49	35	9	5

**OBJET : 10-1 - EAUX PLUVIALES -  
GESTION - CONVENTIONS PORTANT  
SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE  
CANALISATION POUR L'EVACUATION  
DES EAUX AVEC LES PROPRIETAIRES  
PRIVES - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**1422/11**

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **24/06/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **28 JUN 2011**

Pour le Maire,

  
**Stéphane PINTRE**

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du **vendredi 17 juin 2011**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

#### Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Jacques GENTÉ, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIÉL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

#### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
M. Serge AMAR à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. André PADOVANI à M. Michel GASTALDI  
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

**Absents :** M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques BAYLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-1 - EAUX PLUVIALES - GESTION - CONVENTIONS PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION POUR L'EVACUATION DES EAUX AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La Commune projette le réaménagement d'un collecteur d'eaux pluviales, afin de recueillir les ruissellements qui s'effectuent sur le chemin communal du Pont Romain, et de les évacuer dans le vallon qui rejoint la Brague, exutoire naturel du quartier.

Ce projet a pour objectif de supprimer les problèmes locaux de débordement et de submersion de la voirie, qui représentent une gêne notable pour les usagers et les riverains.

Il consistera à poser une canalisation de diamètre Ø 400 sur 120 ml, et à l'équiper de cinq regards de visite. Le coût des travaux est estimé à 63 000 € TTC.

Compte-tenu des caractéristiques topographiques et foncières du site, le collecteur devra traverser deux propriétés privées :

- la parcelle AD n° 97, appartenant à Madame Ulrike Cordula KORST et Monsieur Ralph Dieter EMMERLING, propriétaires indivis ;
- la parcelle AD n°96, appartenant à Monsieur Stuart Donovan PEIRSON et Madame Maria-Melina SCHMIDT ;

Des conventions portant servitude de passage d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales, doivent être passées avec les propriétaires précités, afin de définir les obligations de chaque partie.

La Commune prendra en charge la réalisation des travaux de construction et de remise en état des lieux, ainsi que l'entretien, la réparation ultérieure ou le remplacement des aménagements.

Elle pourra faire pénétrer ses agents ou ceux des entreprises mandatées par elle, sur les parcelles privées, pour ces opérations.

Les conventions sont conclues pour la durée d'exploitation de l'ouvrage pluvial, ou de toute autre canalisation qui pourrait lui être substituée sans modification de l'emprise existante.

Les servitudes sont accordées à titre gratuit.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions portant servitude de passage d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales du chemin du Pont Romain, avec les propriétaires des deux parcelles privées suivantes :

10-1 - EAUX PLUVIALES - GESTION - CONVENTIONS PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION  
POUR L'EVACUATION DES EAUX AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

- la parcelle AD n° 97, appartenant aux propriétaires indivis Madame KORST Ulrike Cordula et Monsieur EMMERLING Ralph Dieter;
- la parcelle AD n°96, appartenant à Monsieur PEIRSON Stuart Donovan et Madame SCHMIDT Maria-Melina.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM n 10-1 - EAUX PLUVIALES - GESTION - CONVENTIONS PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION POUR L'EVACUATION DES EAUX AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2011

**Numéro de l'acte :** DCM1422-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20110617-DCM1422-11-DE

**Date de décision :** 17/06/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9: Autres domaines de compétences  
9 1: Autres domaines de compétences des communes